



N°2025-04-78

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 044-214400129-20250922-2025\_04\_78-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2025  
CONVOCATION DU 11 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

- En exercice	23
- Présents	16
- Représentées	2
- Absents	5
- Votants	18

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

*Etaient présents :*

*Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Eloïse BOUTIN, Jean-Yves LAIGLE, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION, Eric SCHMITLIN, Pascale BARDOU, Isabelle MONNIER, Muriel SALEMBIER, Reynald EPIE, Antoine CHIFFOLEAU, Arnaud BÉCHENNEC, Roland BATAILLE*

*Etaient représentées :*

*Mylène FAJFER donne pouvoir à Isabelle MONNIER  
Sylvie IMBERT donne pouvoir à Pascale BARDOU*

*Étaient absents :* *Dominique DUPAU, Catherine LEROY, Claude TILLY, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD*

*Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) :* *Muriel SALEMBIER est nommée secrétaire de séance*

### OBJET : RUE DE LA SENNETIERE : CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

La commune de La Bernerie-en-Retz a prévu de réaménager l'intégralité de la rue de la Sennetière. Considérant l'état de dégradation du réseau d'eaux pluviales, ce dernier doit être entièrement remplacé.

La maîtrise d'ouvrage du projet de réaménagement de la rue est assurée par la commune de La Bernerie-en-Retz. Cependant, la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz dispose de la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines. Ainsi, une convention de partenariat financier précise les montants pris en charge par la communauté d'agglomération correspondant au reste à charge de l'opération relatif aux études et aux travaux réalisés sur le réseau d'eaux pluviales.

A ce jour, la convention de partenariat financier est établie sur la base des estimations prévisionnelles du coût de l'opération. Elle prévoit une participation de la communauté d'agglomération à hauteur de 327 466,12 € TTC.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer pour autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat financier avec la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées et par 18 voix pour

- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de partenariat financier avec Pornic Agglo Pays de Retz pour la prise en charge des études et des travaux sur le réseau d'eaux pluviales urbaines de la rue de la Sennetière,

Page 1 / 2

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

- PRECISE que, telle que le prévoit la convention, les montants définitifs de prise en charge seront établis à l'issue de l'opération au regard du récapitulatif des dépenses et des recettes réelles de l'opération.

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz,  
Le 22 septembre 2025,

La secrétaire de séance,

Muriel SALEMBIER



Le maire,

Jacques PRIEUR

